

## ARGUMENTAIRE des Associations Spécialisées FACE AUX ATTAQUES

### JA+FNSEA : Elections Chambres d'agriculture 2019

L'argumentaire suivant reprend certaines objections/critiques que nous entendons sur le terrain (ou que nous pourrions entendre), et donne des éléments de langage pour y répondre. C'est un outil d'aide dans lequel vous pouvez extraire les sujets correspondant au mieux aux sujets récurrents sur votre département.

Il sera mis à jour autant que de besoin.

#### Table des matières *(Ctrl+click sur le titre pour suivre le lien)*

<b>FNB</b> .....	<b>3</b>
⇒ « L'empreinte eau » d'un bovin est de 15 000 LITRES D'EAU PAR KILO DE VIANDE PRODUITE ! .....	3
⇒ Les carcasses de bovins sont trop lourdes et ne REPENDENT PAS AU MARCHÉ ! .....	3
⇒ L'OBJECTIF de 40 % en LABEL ROUGE n'est pas REALISTE ! .....	3
⇒ LA CONSOMMATION DES MENAGES RECULE FORTEMENT IMPACTANT A LA BAISSÉ LES PRIX A LA PRODUCTION ! .....	3
<b>CFA</b> .....	<b>3</b>
⇒ - La plupart des élevages de volaille de chair ou de poules pondeuses en France sont des FERMES INDUSTRIELLES où les animaux sont élevés en batterie avec un IMPACT NEGATIF sur l'environnement et le bien-être animal .....	3
⇒ - Les aviculteurs sont TOUS EN INTEGRATION et sont pieds et poings liés à l'agro-industrie et n'ont aucun moyen de négociation ; .....	4
⇒ - C'est l'organisation en filière longue et industrielle qui a provoqué la GRIPPE AVIAIRE dans le sud-ouest, cela ne serait jamais arrivé si toutes les exploitations avaient été en système autarcique.....	4
⇒ - Les règles de BIOSECURITE dans la filière palmipèdes gras, imposées par l'interprofession profitent aux grands groupes agro-industriels et à la filière longue pénalisent fortement les petites exploitations.....	5
<b>FOP</b> .....	<b>5</b>
⇒ LE DEBOUCHE BIODIESEL DE L'HUILE DE COLZA vient CONCURRENCER celui de LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ! .....	5
⇒ La filière française des huiles et protéines végétales a UNE POSITION AMBIGUE SUR L'UTILISATION DE L'HUILE DE PALME DANS LES BIOCARBURANTS ! .....	6
⇒ Le GROUPE AVRIL est une « NEBULEUSE » industrielle DECONNECTEE DES AGRICULTEURS !	

⇒ Les variétés TOLERANTES AUX HERBICIDES colza et tournesol sont des « OGM » cachés, DANGEREUSES ET ILLEGALES ! .....	8
<b>AGPB : .....</b>	<b>9</b>
⇒ L'export N'EST PAS UN DEBOUCHE D'AVENIR .....	9
⇒ L'export DESTABILISE LES EQUILIBRES POLITIQUES MONDIAUX .....	9
<b>FNO .....</b>	<b>9</b>
⇒ La production ovine n'est PAS RENTABLE !.....	9
⇒ Les CONDITIONS DE TRAVAIL en élevage ovin sont ARCHAÏQUES !.....	10
⇒ L'élevage en plein air est nécessaire pour les paysages et la biodiversité ! .....	10
⇒ Les INDEMNISATIONS touchées SUITE AUX ATTAQUES PAR LES GRANDS PREDATEURS (loup et ours) SONT UNE RENTE POUR LES ELEVEURS pastoraux !.....	10
⇒ Un atelier ovin NE PEUT PAS PERMETTRE à une exploitation agricole de PASSER DES CAPS DIFFICILES ! .....	10
<b>FNC.....</b>	<b>11</b>
⇒ Les éleveurs de chevaux sont RICHES, ils n'ont PAS BESOIN D'AIDES ! .....	11
⇒ Les projets d'installation en DIVERSIFICATION EQUESTRE PRENNENT DES TERRES !.....	11
⇒ Seul l'élevage d'EQUIDES est UNE ACTIVITE AGRICOLE !.....	11
⇒ On ne MANGE PLUS DE VIANDE DE CHEVAL en France !.....	11
⇒ Il n'est pas possible de METTRE DES CHEVAUX DANS UNE PATURE AVEC DES BOVINS ! ....	12
⇒ Les éleveurs de chevaux et les agriculteurs diversifiés dans le cheval NE SONT PAS DES VRAIS AGRICULTEURS, ils ne sont pas concernés par les élections aux Chambres d'agriculture !	12
⇒ Les chevaux VIVENT ESSENTIELLEMENT EN BOX ! .....	12

⇒ **« L’empreinte eau » d’un bovin est de 15 000 LITRES D’EAU PAR KILO DE VIANDE PRODUITE !**

- C’est faux ! Cette consommation est de 50 à 70 kg par kilo de viande vive produite.  
**Explication** : les 15 000 litres font référence aux quantités d’eau de pluie sur les surfaces utilisées par les bovins. C’est comme si l’on attribuait aux ménages, en consommation, l’eau de pluie tombant sur le toit de la maison, la pelouse et le potager (source : GAC et BECHU, 2014) !

⇒ **Les carcasses de bovins sont trop lourdes et ne REPONDENT PAS AU MARCHE !**

- C’est faux également ! Plus la carcasse est lourde, plus son prix au kilo est élevé.  
**Explication** : quand la carcasse est lourde, le rapport viande/os est élevé. Donc, plus la carcasse est lourde, mieux elle est valorisée (source FranceAgriMer).

⇒ **L’OBJECTIF de 40 % en LABEL ROUGE n’est pas REALISTE !**

- C’est également faux ! Sur la base des états d’engraissement et de conformation des carcasses de bovins le potentiel de production est d’ores et déjà présent ! Ce qu’il risque de manquer c’est la volonté de la filière de développer le segment « Label Rouge » (source : Interbev selon statistiques Normabev).

⇒ **LA CONSOMMATION DES MENAGES RECULE FORTEMENT IMPACTANT A LA BAISSA LES PRIX A LA PRODUCTION !**

- C’est faux ! Les modes de consommation évoluent. Il y a moins de consommation de viande à domicile, mais une progression réelle de la consommation de viande bovine en restauration hors foyer (cantine, restaurant). Au final, une consommation qui augmente en 2018 (source : GEB-Institut de l’élevage d’après SSP).

⇒ **- La plupart des élevages de volaille de chair ou de poules pondeuses en France sont des FERMES INDUSTRIELLES où les animaux sont élevés en batterie avec un IMPACT NEGATIF sur l’environnement et le bien-être animal**

- **C’est faux** : Le modèle français des élevages de volailles est celui d’exploitations familiales, appartenant à des agriculteurs en polyculture-élevage. Ce sont des chefs d’exploitation indépendants qui travaillent quotidiennement sur leurs élevages Ils participent à ce titre au dynamisme économique des territoires ruraux : un éleveur à temps plein sur son élevage permet de faire vivre 2 emplois supplémentaires sur le territoire.
- C’est la raison pour laquelle la taille moyenne des élevages en France est nettement inférieure à celle des autres pays producteurs en Europe et dans le monde. En moyenne, une exploitation française compte deux poulaillers, d’une surface totale de 2000 m<sup>2</sup> pour 40 000 poulets. En Europe, la taille des exploitations est beaucoup plus élevée : environ 6 000 m<sup>2</sup> pour plus de 120 000 volailles. L’Ukraine notamment, développe des sites pilotés par des agri-managers employeurs de main d’œuvre à bas coût, dépassant parfois plus de 5 hectares de poulaillers, pour 1 millions de poulets.

- Quel que soit le type d'élevage, les éleveurs sont des professionnels qui accordent la plus grande importance au bien-être des animaux, à la préservation de l'environnement et à la qualité des viandes. Il faut savoir que la France se différencie des autres pays producteurs de volailles par la diversité de son offre. Il s'agit du seul pays au monde à consacrer des élevages à toutes les espèces de volailles : pigeons, cailles, pintades, poulets, dindes, canards, ... De plus, la France propose tous les modes d'élevages : volailles classiques (75 %), certifiées (8 %)=labellisées (Label Rouge (15%), AOP et Bio (2 %)
- L'élevage français de volailles classiques en poulailler permet au plus grand nombre de :
  - pouvoir accéder à des volailles et des œufs de qualité française\* pour un budget maîtrisé,
  - et de lutter contre les importations en provenance d'Europe du Nord et de l'Est et des Pays tiers tels que l'Ukraine ou le Brésil (42 % du poulet consommé en France est importé).

*\*La qualité française engage au respect de bonnes pratiques, notamment en termes de qualité, de sécurité sanitaire et de bien-être animal. La filière française est en effet engagée dans une démarche d'amélioration continue et vient en particulier de lancer l'application EBENE pour accompagner les éleveurs dans l'évaluation pratico-pratique et la mise en œuvre de mesures concrètes visant à renforcer le bien-être de leurs animaux. En outre, la réduction de l'usage des antibiotiques est constante (43 % de diminution : source ANSES) et la filière poursuit cette diminution et s'engage dans les plans écoantibio.*

- Dans le cas de la production d'œufs, celle-ci est en pleine transition vers des systèmes alternatifs à la cage, l'objectif étant de dépassé dès 2025 50 % d'œufs dans des systèmes de volières, plein air, label rouge ou biologique. Cette transition ne peut pas se faire du jour au lendemain car les éleveurs ont investi considérablement dans des cages aménagées avant la mise aux normes de 2012. L'enjeu est de permettre cette transition sans que la souveraineté alimentaire de la France soit impactée. Il y a encore une demande pour les œufs produits en système classique, contrairement brutalement ce système reviendrait à ouvrir les vannes des importations.

⇒ - **Les aviculteurs sont TOUS EN INTEGRATION et sont pieds et poings liés à l'agro-industrie et n'ont aucun moyen de négociation ;**

- **C'est faux** : tous les aviculteurs ne sont pas en contrat d'intégration, la coopération étant notamment très présente dans le secteur (plus de la moitié des éleveurs de volaille de chair sont en contrat coopératif, près de 80 % pour les éleveurs de palmipèdes gras) et beaucoup d'éleveurs étant organisés en organisation de producteurs, notamment dans le secteur des œufs. Et les éleveurs en intégration ne sont pas pieds et poings liés à leurs abatteurs ou fournisseur d'aliment : l'intégration est un mode de contractualisation qui assure une marge à l'éleveur. Les termes en sont régulièrement discutés entre les éleveurs et leurs partenaires industriels. Les éleveurs sont propriétaires de leurs moyens de production. Bien sûr le système est toujours perfectible et nous travaillons au renforcement des indicateurs de coûts de production dans ces contrats. L'objectif premier étant de permettre des renégociations plus efficaces quand le cours des matières premières évolue fortement, des premiers résultats positifs ont été obtenus pour la volaille de chair cet automne. Rappelons que l'alimentation pèse plus de 60 % du coût de production des aviculteurs.

⇒ - **C'est l'organisation en filière longue et industrielle qui a provoqué la GRIPPE AVIAIRE dans le sud-ouest, cela ne serait jamais arrivé si toutes les exploitations avaient été en système autarcique**

- **C'est faux** : ce sont les oiseaux migrateurs qui sont les premiers vecteurs du virus de l'influenza aviaire. Les transports et les pratiques agricoles (transports, etc.) sont bien sûr des sources de diffusion mais qui peuvent être maîtrisés. C'est d'ailleurs le cas depuis l'année dernière où la filière a fait des efforts et des investissements considérables dans des mesures de biosécurité. Ces mesures de biosécurité permettent justement de maîtriser les risques sanitaires : barrières sanitaires, SAS sanitaire, gestion des flux

entrants et sortants des élevages, voire confinement des basses-cours et animaux élevés en plein-air pendant les périodes à risque de contacts avec l'avifaune.

- Tous les éleveurs sont formés à la mise en œuvre de la biosécurité sur leur exploitation et tous les types d'élevage sont concernés : classique, plein air, label, biologique, etc. Le fait d'être en autarcie n'empêche pas la diffusion du virus et chaque éleveur, chaque maillon de la filière doit veiller à respecter toutes les mesures de biosécurité. La filière palmipède gras est un atout incroyable pour beaucoup de territoire et s'est fortement développée ces dernières années, à la source de près de 100 000 emplois directs et indirects. C'est son avenir qui est conditionné au respect des nouvelles règles de biosécurité par tous.

⇒ - **Les règles de BIOSECURITE dans la filière palmipèdes gras, imposées par l'interprofession profitent aux grands groupes agro-industriels et à la filière longue pénalisent fortement les petites exploitations.**

- **C'est faux**, tous les éleveurs ont dû investir dans les mesures renforcées de biosécurité et les conseils régionaux de plusieurs régions ont accompagné ces investissements. C'est près de 200 millions qui doivent être investis dans la filière. Et ce n'est pas l'interprofession qui a imposé de nouvelles règles ; ces dernières sont imposées par l'Etat suite à la construction du pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière palmipèdes gras en 2017 avec l'ensemble des acteurs de la filière.
- Par ailleurs, ces mesures de biosécurité sont adaptées à tous les types d'exploitations, nous avons participé à ce titre à la rédaction des fiches « biosécurité » de l'Itavi (Institut Technique de l'Aviculture) qui permettent à tous les types d'élevage d'appliquer la biosécurité, qu'ils soient autarciques, en vente directe ou en circuit long. De plus, les analyses libératoires des lots de canards ne concernent que les canards ayant à se déplacer d'1 kilomètre d'un site à un autre.
- Pour rappel, quel que soit la taille ou le système de l'exploitation, de 2015 à 2017, c'est plus de 200 millions d'euros qui ont été mobilisés par l'Etat et l'UE dont près de 80 % pour les éleveurs, y compris pour les pertes subies après les dates de fin de vide sanitaire obligatoire. Du côté du FMSE c'est plus de 800 000 euros qui ont été mobilisés sur le premier épisode.

## FOP

---

⇒ **LE DEBOUCHE BIODIESEL DE L'HUILE DE COLZA vient CONCURRENCER celui de LA PRODUCTION ALIMENTAIRE !**

- C'est faux ! C'est grâce à l'invention dans les années 1990 du biodiesel d'oléagineux par la filière des huiles et protéines végétales françaises que le développement de la culture de colza a pu s'opérer dans l'Hexagone. Principal débouché de la fraction huile de la graine, cette nouvelle valorisation des productions agricoles a illustré dès son origine le rôle de l'agriculture dans la transition énergétique, sans entraver pour autant sa vocation nourricière.
- La filière française de biodiesel issu du colza représente **moins de 2% de la Surface Agricole Utile (SAU) française**. Elle est donc loin de mobiliser de très grandes surfaces agricoles destinées normalement à l'alimentation comme souvent évoqué à tort d'autant plus que les surfaces qui servent à la production de biodiesel contribuent également à l'alimentation, avec les protéines produites à destination de l'élevage français.
- **Les filières colza et tournesol représentent un atout pour la souveraineté protéique de la France**. Cette ambition est le socle de sa structuration depuis plus de 40 ans, afin de défendre la souveraineté des élevages français et la qualité de l'alimentation animale. C'est dans cette optique que s'est développée dans les campagnes françaises la culture

du colza dont la graine, constituée à hauteur de 56 % de matières riches en protéines, présente de multiples atouts pour la nutrition animale. En se substituant aux tourteaux de soja majoritairement OGM importés d'Amérique du Sud, les tourteaux de colza offrent à nos éleveurs une alimentation tracée, locale et de qualité. La filière des huiles et protéines végétales a réussi par sa mobilisation à défendre l'indépendance protéique de la ferme France, passée de 23 % à 55 % en l'espace d'une quinzaine d'années. **Et lorsque dans les années 1990, ces protéines végétales ont généré une coproduction excédentaire d'huile (44 % de la graine), les acteurs de la filière ont su développer des débouchés durables: 1/3 de l'huile est aujourd'hui valorisé en alimentation humaine- grâce au colza, la France est devenue autonome en huile alimentaire consommée- et l'excédent (2/3), ne pouvant être absorbé par le marché des huiles de table national, est transformé en énergie renouvelable et glycérine, aux usages multiples en chimie du végétal.** Si l'on veut préserver et développer une autonomie en protéines végétales atteinte au prix de plus de 40 années d'efforts de toute la filière, la sauvegarde du débouché biodiesel, lequel représente aujourd'hui jusqu'à 70 % du revenu agricole, est un prérequis central.

⇒ **La filière française des huiles et protéines végétales a UNE POSITION AMBIGUE SUR L'UTILISATION DE L'HUILE DE PALME DANS LES BIOCARBURANTS !**

- Les biocarburants sont le premier poste de consommation d'huile de palme en France (75 %), et en Europe (51 %), où **cette matière première importée entre directement en concurrence avec d'autres huiles produites par la filière nationale et européenne des oléagineux**. Entre 2007 et 2015, sa part dans la production européenne de biodiesel est passée de 10 % à 27 % quand celle du colza chutait de 63 % à 52 % (source : OilWorld).
- Malgré l'avantage économique qu'offre l'huile de palme, **son utilisation massive dans les biocarburants met en danger la contribution des producteurs d'oléagineux à la souveraineté alimentaire, protéique et énergétique de la France et de l'Union européenne**.
- **Refuser les biocarburants à base d'huile de palme constitue la seule réponse possible pour protéger notre agriculture**, et poursuivre la lutte contre le réchauffement climatique, incarnée par les Accords de Paris, et celle contre la déforestation importée dont la Stratégie nationale vient d'être présentée (SNDI).
- Le recours à l'huile de palme ne doit pas mettre en péril l'équilibre économique d'une filière française du biodiesel qui représente aujourd'hui **20 000 emplois industriels et agricoles non délocalisables dans les territoires**, principalement en milieu rural. Les 110 000 producteurs d'oléoprotéagineux qui contribuent à la production de biodiesel français, ne peuvent indéfiniment répondre à des normes et des attentes sociétales de plus en plus hautes, qui ne s'appliquent pas aux importations massives à bas coûts environnementaux et sociaux. C'est pour lutter contre les distorsions de concurrence que symbolise notamment l'huile de palme, qu'ils se sont mobilisés en juin dernier, avec des actions de blocage des raffineries à travers tout le territoire national.
- Compte tenu de ces enjeux, la filière française des huiles et protéines végétales défend une position claire sur le sujet. Le groupe Avril, partenaire industriel engagé au service des productions françaises, a toujours affirmé son engagement en faveur de l'interdiction au niveau européen des biocarburants issus d'huile de palme.

- En 2017, le Groupe a utilisé 8,5 % d'huile de palme importée pour produire du biodiesel. **C'est un volume marginal qui a permis de valoriser 91,5 % de colza ou tournesol**, et le strict minimum pour survivre face à la concurrence déloyale du palme indonésien et du soja argentin.
- Le modèle sur lequel reposent Avril et la filière, n'est pas tourné vers les importations, mais bien vers la valorisation des productions oléo-protéagineuses nationales. Il faut en revanche que les mêmes règles s'appliquent à tous, et c'est ce que la filière porte dans le cadre des discussions européennes sur ce sujet.

⇒ **Le GROUPE AVRIL est une « NEBULEUSE » industrielle DECONNECTEE DES AGRICULTEURS !**

- Créé en 1983 à l'initiative du monde agricole afin de développer des débouchés pérennes pour les productions oléoprotéagineuses françaises, Avril est devenu en 35 ans un groupe industriel et financier de premier plan.
- Avril s'est construit et fonctionne toujours selon **un modèle original et singulier** dans le paysage agricole, agroalimentaire et agro-industriel français : **une organisation en filière** dans laquelle chaque activité crée de la valeur pour tous les maillons de la chaîne.
- Pour servir cette mission, le groupe mise sur la complémentarité de ses **deux métiers : un métier industriel, organisé en 5 domaines d'activité, et un métier d'investisseur qu'il exerce à travers Sofiprotéol**, sa société de financement et de développement.
- En partant de la graine et de ses deux coproduits indissociables, l'huile et la protéine, le Groupe Avril a développé toute **une filière de métiers dans les domaines du végétal et de l'animal qui se complètent et travaillent en synergie, de l'amont à l'aval, au service de la ferme France**.
- Avril est un groupe qui se caractérise par **un actionnariat collectif solide, un ancrage agricole et territorial fort**, et le **réinvestissement systématique de ses résultats dans le développement des filières nationales**, partout où il opère.
- **Pour le producteur agricole, ce modèle est une vraie garantie** : celle que ses graines seront travaillées près de chez lui, qu'il sera moins exposé aux aléas des marchés mondiaux et qu'il pourra s'inscrire dans un temps long, un atout à bien des égards, à commencer par la capacité du Groupe Avril en matière d'innovation. L'innovation de la filière, notamment dans les protéines, est un levier à même d'offrir de réelles opportunités de débouchés pour les productions agricoles.
- En 2015, Avril s'est doté d'une nouvelle gouvernance et d'un statut de Société en commandite par actions (SCA). Il s'agit d'une nouvelle gouvernance plus collégiale, ancrée dans le monde agricole et caractérisée par une place et un rôle renforcé de la FOP. Cette structure (SCA) permet de séparer le pouvoir des actionnaires (la FOP, la Fondation Avril, le FIDOP – Fonds de développement interprofessionnel de la filière) de celui du gestionnaire (la société Avril Gestion, présidé par Arnaud Rousseau, agriculteur en Seine et Marne et président de la FOP).
- Cette gouvernance a été conçue pour pérenniser le rôle central des actionnaires fondateurs du Groupe – les agriculteurs de la filière – au cœur de sa stratégie de croissance. **Ainsi, le Conseil d'administration d'Avril Gestion nomme le gérant d'Avril SCA et décide des grandes orientations stratégiques et financières du Groupe Avril. Il se compose de 9 membres, dont 4 agriculteurs issus de la FOP (Arnaud Rousseau, Alain**

Renoux, Benjamin Lammert, Sébastien Windsor) disposant ainsi d'une minorité de blocage sur les orientations stratégiques et financières.

⇒ **Les variétés TOLERANTES AUX HERBICIDES colza et tournesol sont des « OGM » cachés, DANGEREUSES ET ILLEGALES !**

- **Un grand nombre de variétés issues de la mutagenèse sont utilisées depuis de nombreuses années en agriculture conventionnelle comme en agriculture biologique.** Depuis 2009, des variétés de tournesol tolérantes aux herbicides existent en France et depuis 2013, des variétés de colza également.
- Si ces variétés tolérantes aux herbicides (colza et tournesol) ont été créées, c'est pour **répondre à des problématiques bien particulières, à savoir le contrôle des adventices difficiles à gérer dont certaines plantes invasives et allergènes.** Ces impasses techniques peuvent avoir pour conséquence de limiter la culture du tournesol et du colza. Les intérêts de ces variétés sont nombreux pour l'agriculteur, mais également d'un point de vue environnemental et sociétal.
- Interpellé par des opposants à ces variétés et leur utilisation au sujet des organismes obtenus par mutagenèse non dirigée, le Conseil d'État a décidé, le 3 octobre 2016, de saisir la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) sur ce thème. **La CJUE a rendu son arrêt le 25 juillet 2018.** Il en ressort qu'elle considère que :
  - Les organismes produits par mutagenèse - quelle que soit la technique utilisée - sont des OGM (cela découle directement de la directive).
  - Seuls sont exclus du champ d'application de la directive - donc non soumis aux règles d'évaluation, etc – les organismes issus de techniques de mutagenèse « qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps ».
  - Toutes les autres techniques de mutagenèse ciblées et les autres NBT (New Breeding technics) rentrent donc dans le champ de la directive OGM.
  - Les Etats membres sont libres de soumettre les organismes exclus du champ d'application de la directive à d'autres obligations contraignantes (évaluation, etc.) « dans le respect du droit de l'UE, en particulier des règles relatives à la libre circulation des marchandises ».
- En France, la balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat puisqu'il doit désormais interpréter l'arrêt de la CJUE. A Bruxelles, la Commission Européenne doit rendre son évaluation des diverses techniques de mutagenèse qu'elle compte publier d'ici la fin de 2018. **A ce jour, ces variétés sont autorisées au niveau européen selon la législation en vigueur et elles peuvent donc être cultivées sur le territoire français.**
- Les agriculteurs ont besoin d'une recherche génétique performante afin d'accéder à des variétés répondant aux conditions pédoclimatiques françaises et européennes, adaptées aux changements climatiques, contribuant à réduire l'usage des produits phytosanitaires, et contribuant au piégeage du carbone. L'application systématique de la Directive OGM à l'ensemble des outils modernes de sélection variétale est de nature à bloquer la capacité des entreprises semencières, en particulier les plus petites, à répondre à ces défis sociétaux.

### ⇒ L'export N'EST PAS UN DEBOUCHE D'AVENIR

- Pour les producteurs de céréales, approvisionner nos marchés de proximité français et européens reste une priorité (meunerie, alimentation animale, amidonnerie etc....). Il convient de consolider l'ancrage territorial de la consommation de céréales. Les acteurs de la transformation participent activement à la vitalité des territoires.
- Pour autant, le développement des marchés et l'approvisionnement sur le bassin méditerranéen (Algérie, Maroc, Egypte...) est un défi mondial auquel la France se doit de participer. La céréaliculture doit pouvoir produire plus et mieux afin de nourrir la population mondiale grandissante et de s'adapter aux changements d'habitudes alimentaires.
- La France exporte notamment vers l'Algérie, le Maroc et l'Afrique subsaharienne, des pays en forte croissance démographique et consommateurs de farine de blé. Or, cette céréale ne pousse qu'entre la 25ème et la 55ème latitude. Cela signifie que les zones dans lesquelles le nombre d'habitants va fortement augmenter vont devoir importer du blé, car ils n'auront pas la capacité d'en produire suffisamment pour leurs peuples.
- Aujourd'hui, l'économie céréalière est en flux tiré. Il est donc important de produire de la qualité, en quantité et à des prix qui correspondent aux besoins des clients. La qualité à l'export se révèle donc un enjeu majeur et s'illustre dans la teneur en protéines du blé.

### ⇒ L'export DESTABILISE LES EQUILIBRES POLITIQUES MONDIAUX

- La France, qui n'est plus une puissance de premier plan, doit jouer de la totalité de ses atouts si elle veut tenir un rôle dans le monde qui vient. Or, les céréales font indéniablement partie de ces atouts. Le climat exceptionnellement favorable et régulier, la qualité des sols, la compétence des producteurs, la responsabilité des entreprises agricoles sont des atouts irremplaçables.
- La céréale, aliment de base dans bon nombre de pays est une denrée capitale pour l'équilibre sociopolitique des Etats. Un peuple qui a faim est un peuple instable. Entrant dans la ration alimentaire de plusieurs milliards d'humains de tout continents, la céréale est vitale pour la sécurité mondiale.
- L'export NE PERMET PAS UNE MEILLEURE REMUNERATION des agriculteurs français
- Si demain, le marché « export pays tiers » venait à se tarir voire disparaître, alors c'est 1/3 de notre production qu'il faudrait réorienter vers des utilisations sur le territoire national ! Soit mettre des hectares en jachère ! Un gâchis phénoménal et une pression à la baisse sur les prix.

### ⇒ La production ovine n'est PAS RENTABLE !

- C'est faux ! Beaucoup moins gourmand en capitaux de départ que la majorité des productions et avec un retour rapide de trésorerie (cycle court de production), l'élevage ovin est une production accessible pour des projets d'installation ou de diversification. Pilotée dans de bonnes conditions, selon le contexte pédo-climatique et le type de commercialisation, une exploitation spécialisée en élevage ovin permet aujourd'hui de dégager en moyenne un revenu annuel d'environ 30 000 € / Unité de main d'oeuvre (cas type réseaux d'élevage conjoncture 2016 - toutes zones confondues).

⇒ **Les CONDITIONS DE TRAVAIL en élevage ovin sont ARCHAÏQUES !**

- C'est faux ! L'agriculture de pointe est au rendez-vous en élevage ovin ! L'élevage ovin bénéficie d'outils de production innovants qui permettent de garantir de bonnes conditions de travail et une qualité de vie. Parcs de contention, aménagements des bâtiments, suivis informatiques du troupeau, distributions automatiques des aliments, paillage mécanisé, installations de traite, ..., si l'on est prêt à investir raisonnablement, les outils ne manquent pas pour se faciliter le travail et gagner du temps.

⇒ **L'élevage en plein air est nécessaire pour les paysages et la biodiversité !**

- La fauche et le pâturage entretiennent des paysages remarquables, dont certains sont reconnus par l'UNESCO au Patrimoine mondial de l'Humanité, comme dans les Causses et les Cévennes. Les écosystèmes entretenus par les troupeaux, ovins, bovins, caprins, constituent la majeure partie des espaces protégés du territoire français : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, habitats prioritaires de Natura 2000. La biodiversité des prairies, des parcours et des alpages ne peut être préservée que par le maintien de l'élevage de plein air.

⇒ **Les INDEMNISATIONS touchées SUITE AUX ATTAQUES PAR LES GRANDS PREDATEURS (loup et ours) SONT UNE RENTE POUR LES ELEVEURS pastoraux !**

- C'est faux ! Les indemnités des dommages des grands prédateurs ne permettent pas de vivre de l'élevage ovin ! D'une part, le système d'indemnisation est basé sur un barème en date de 2011 ne reflétant ni la réalité des prix du marché (pour estimer les pertes directes et animaux disparus), ni la réalité des pertes subies par les éleveurs (pour estimer les pertes indirectes, liées au stress engendré sur le troupeau, avortements ou arrêts cardiaques, ou encore les pertes de prolificité et de productivité).
- D'autre part, les éleveurs ayant subi des attaques sont des victimes psychologiques, reconnues par la MSA, qu'aucune indemnisation ne saurait compenser. En plus de conditions de travail durcies et dégradées (gérer des chiens de protection, dormir au côté du troupeau, etc.), la souffrance et la détresse profonde que vivent ces éleveurs au quotidien sont à la source de syndromes de stress post-traumatique tels que des flash-backs et des cauchemars.

⇒ **Un atelier ovin NE PEUT PAS PERMETTRE à une exploitation agricole de PASSER DES CAPS DIFFICILES !**

- C'est faux ! Les données du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage montrent que les performances techniques et économiques des élevages ovins en zones de grandes cultures et de polycultures élevage sont comparables à celles des exploitations spécialisées des zones les plus intensives. La création d'un atelier ovin peut également permettre une installation lorsque l'accès au foncier est limité ou de conforter de la main d'œuvre existante (associé ou salarié) avec une répartition de la charge de travail et des rentrées de trésorerie plus homogènes sur l'année. En plus de la complémentarité de revenus offerte par la diversification des productions, celle-ci peut également permettre de réels gains aussi bien agronomiques (apport d'engrais organiques intéressants) qu'économiques (valorisation des prairies, de luzerne ou des intercultures en rotation culturale).

### ⇒ **Les éleveurs de chevaux sont RICHES, ils n'ont PAS BESOIN D'AIDES !**

- C'est faux ! Les Excédents Bruts d'Exploitation (EBE) de la filière sont parmi les plus bas du secteur agricole. Chez les éleveurs de chevaux de sport et loisir, ils sont de 3 156 € en moyenne, avec 50 % en dessous de – 5 264 € ! Les éleveurs ont subi le passage à une TVA à taux plein (20 % !) sur les ventes de leurs équidés, alors même qu'ils doivent faire face à une concurrence déloyale accrue des particuliers, non assujettis à la TVA et sans charge fiscales, sociales...
- Les éleveurs d'équidés ne peuvent pratiquer eux-mêmes l'identification de leurs animaux et sont obligés de payer un professionnel pour ce faire.
- La gestion de la fin de vie des équidés est coûteuse pour les éleveurs et les agriculteurs diversifiés dans les activités équestres qui se retrouvent souvent à devoir assumer financièrement le choix de propriétaires ayant exclus leurs équidés de la consommation alimentaire, ou à ne pouvoir intégrer dans la chaîne alimentaire des équidés ayant été exclus pour cause de traitements médicamenteux. Ils doivent prendre en charge l'euthanasie et l'équarrissage de ces équidés, ce qui coûte jusqu'à 1000 € dans certains départements.

### ⇒ **Les projets d'installation en DIVERSIFICATION EQUESTRE PRENNENT DES TERRES !**

- C'est faux ! La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations de la filière est inférieure de 30 % à la SAU nationale. Ainsi, les exploitations de la filière ont une SAU moyenne de 38.5 hectares, dont 27 hectares de prairies.
- Les projets d'installation en diversification équestre sont des projets peu consommateurs en terre qui se caractérisent par une concentration des activités, un même espace pouvant être valorisé de plusieurs manières différentes par les équidés.

### ⇒ **Seul l'élevage d'EQUIDES est UNE ACTIVITE AGRICOLE !**

- C'est faux ! Depuis la loi sur les territoires ruraux de 2005, la FNC, avec l'appui de JA + FNSEA, a obtenu que les activités de diversification équestre soient reconnues comme activités agricoles.
- Ainsi, « sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique ... ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole ... dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. ... Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. »
- Cela concerne les activités d'élevage, d'entraînement de chevaux de course (y compris la prise de pension), de débouillage, dressage, entraînement des chevaux de sport, de loisir ou pour l'utilisation dans le travail, d'exploitation d'un centre équestre (cours, prise en pension, location pour la promenade ou la randonnée), de débardage, d'utilisation de la traction hippomobile.

### ⇒ **On ne MANGE PLUS DE VIANDE DE CHEVAL en France !**

- C'est faux ! La viande de cheval est toujours consommée en France. Elle est reconnue pour ses qualités nutritionnelles et organoleptiques. En effet, c'est une viande peu grasse

(moins de 5 % de lipides), riche en fer hémique (plus de 3 mg de fer pour 100 g de viande), en vitamine B12, en protéines (autour de 20 g pour 100 g de viande). La présence glycogène dans la viande de cheval lui confère une saveur douce et sucrée.

- Consommer de la viande de cheval, c'est aussi participer à la préservation d'un patrimoine français unique au monde : 9 races de chevaux de trait existent sur notre territoire. Elles sont aujourd'hui menacées de disparition et seule la consommation de viande peut permettre de les conserver et de les préserver.

⇒ **Il n'est pas possible de METTRE DES CHEVAUX DANS UNE PATURE AVEC DES BOVINS !**

- C'est faux ! La mixité bovins / équins permet au contraire d'améliorer les résultats technico-économiques d'un troupeau allaitant. Ce gain économique, de l'ordre de 10 % de revenu disponible en plus, s'appuie sur des bénéfices techniques (diminution des refus, ), une facilitation du travail (plus besoin de passer le girobroyeur, changements de parcelles facilités), des bénéfices environnementaux (qualité et biodiversité du couvert végétal améliorées, moins de vermifugation bovins et équins, valorisation et entretien par les équins des zones en pentes, des petits espaces...) et sociétaux (image positive du cheval auprès des habitants).

⇒ **Les éleveurs de chevaux et les agriculteurs diversifiés dans le cheval NE SONT PAS DES VRAIS AGRICULTEURS, ils ne sont pas concernés par les élections aux Chambres d'agriculture !**

- C'est faux ! Les éleveurs d'équidés et les agriculteurs diversifiés dans les activités équestres sont des agriculteurs comme les autres, ainsi que l'a reconnu la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. Ils représentent un vivier de 110 000 votants potentiels, qui se conjugue pour plus de 50 % au féminin !

⇒ **Les chevaux VIVENT ESSENTIELLEMENT EN BOX !**

- C'est faux ! Les activités quotidiennes d'un cheval en conditions naturelles peuvent être réunies en grandes catégories dont les plus importantes sont la recherche et la consommation de nourriture, le repos et les déplacements.
- Selon la Charte nationale pour le bien-être équin, les chevaux peuvent vivre dans différents types d'hébergement, à partir du moment où celui-ci leur fournit un espace suffisant pour choisir leurs postures, se reposer debout ou couché, explorer..., ainsi que l'accès à des fibres en quantité suffisantes. Ainsi, l'hébergement au pré, qui permet aux équidés de pratiquer ces activités quotidiennes, est une solution privilégiée par de nombreux agriculteurs de la filière, comme les gérants de fermes équestres. Cela nécessite donc que les projets d'installation se fassent avec une surface suffisante pour permettre aux chevaux de vivre dans des pâtures de qualité qui assurent leur alimentation.